

REGARDS - édition JURA 2024/2025

Démarche et objectifs

VOTE DU PUBLIC

*« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public. »
(Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 – article 1er)*

Une mission des CAUE : sensibiliser à la qualité du cadre de vie par la valorisation d'opérations exemplaires conduites dans notre région

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura propose la démarche :
« Regards sur l'architecture et l'aménagement Jura 2024/2025 »

L'initiative a pour vocation de promouvoir et de valoriser la production de l'architecture et de l'aménagement du cadre de vie, et de devenir un outil de sensibilisation du public à l'architecture et à l'aménagement, ainsi qu'un support pédagogique pour les maîtres d'ouvrage.

Soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté, la démarche s'inscrit dans la continuité des précédents Palmarès régionaux de l'architecture et de l'aménagement.

L'appel à projet lancé au cours de l'année 2024 a permis de recueillir 34 projets construits ou aménagés dans le Jura.

Le 11 juin 2024, sous la présidence de Marc VERDIER, architecte enseignant à l'ENSA Nancy, une commission technique a désigné 21 opérations remarquables situées dans le Jura dont 18 qui feront l'objet d'une vidéo de promotion:

Le **Prix Architecture et Aménagement du Public** sera décerné à partir du Vote du Public en ligne – **du 06/01/2025 au 21/02/2025** – sur un site dédié, créé par les CAUE de Bourgogne-Franche-Comté : www.regards.habiternosterritoires-bfc.fr

En consultant ce site, chacun pourra découvrir les 18 réalisations présentées en 4 catégories :

- équipement public
- aménagement urbain ou paysager
- activités
- habitat

Chacune des réalisations est présentée à partir de photographies, plans, note explicative et d'une vidéo réalisée pour ce palmarès. Le projet emportant le plus de voix dans chacune des catégories sera désigné « **Prix du Public** ».

Infos pratiques :

- découvrez les projets plus en détail en cliquant sur les vignettes au sein de chaque catégorie (fiche signalétique du projet, texte de présentation par l'architecte lui-même, photographies, plans et vidéo),
- votez pour vos projets préférés (3 projets classés par ordre de préférence, au sein de chaque catégorie), en cliquant sur le bouton « votez » puis en remplissant les fenêtres de classement par ordre, votre projet préféré ayant le numéro 1,
- laissez des commentaires si vous le souhaitez, en cliquant sur « donnez votre avis », dans la page spécifique à chaque projet.

Règles de bonne conduite :

Votes :

L'administrateur du site n'acceptera qu'un seul ensemble de votes par adresse mail.

Les votes sont anonymes, sauf pour l'administrateur du site, qui en assure la confidentialité.

Les votes repérés comme « anormaux », de type lobbying (votes massifs concentrés sur un seul projet dans un laps de temps court par exemple) pourront être invalidés en tout ou partie et après analyse statistique par la commission technique élargie qui assure le suivi et la bonne tenue du projet depuis son origine.

Commentaires :

Les commentaires que vous rédigerez ne seront publiés sur le site qu'après validation par l'administrateur. Celui-ci valide régulièrement les commentaires, sans pour autant qu'un délai soit imposé.

Les commentaires, même validés par l'administrateur, restent de la responsabilité de leurs auteurs. Ils doivent être rédigés dans un langage respectueux, accepter les différences de vues, d'opinions et de jugement, ne pas tendre à la diffamation. Tout message à caractère publicitaire ou commercial sera invalidé. Les liens vers d'autres sites sont interdits. Les abréviations de type SMS sont à proscrire, un style d'écriture correct est de mise.

L'administrateur se réserve le droit de valider ou d'invalider tout ou partie d'un commentaire qui ne respecterait pas ces règles de bonne conduite, sans justification ni notification, dans le respect de la pluralité des opinions.

***La clôture du vote est fixée au 21 février 2025 à 20 h 00
n'attendez pas le dernier moment !***